



RECUEIL DES **A**CTES **A**DMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL AOUT 2012

EDITE LE 2 Août 2012

**"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la
Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"**

PREFECTURE

COORDINATION

Arrêté .SG/Coordination N°2012-21 modifiant l'arrêté SG/COORDINATION N°2011-68 portant délégation de signature à M. Hervé JOSSERON, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Loire

Le Préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n°2011-68 du 31 août 2011 est modifié comme suit :

1.2 En matière en de protection des populations :

a) en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments et notamment l'inspection sanitaire et qualitative des animaux vivants et des denrées animales ou d'origine animale :

Le premier et le dernier alinéas sont abrogés.

Est ajouté l'alinéa suivant :

'article R. 214-70 du code rural et de la pêche maritime relatif à l'étourdissement des animaux avant la mise à mort."

b) en ce qui concerne la santé et l'alimentation animales :

L'avant dernier alinéa est abrogé

Sont ajoutés les deux points suivants :

l) en ce qui concerne les vétérinaires sanitaires et les vétérinaires mandatés :

les articles L. 203-1 à L. 203-4 et L. 203-6 à L. 203-10 du code rural et de la pêche maritime relatifs aux vétérinaires sanitaires et mandatés, ainsi que les textes réglementaires pris pour leur application,

les articles D. 236-6 et D. 236-9 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la certification officielle en matière d'échanges d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons par les vétérinaires mandatés, ainsi que les textes réglementaires pris pour leur application."

m) en ce qui concerne la transaction pénale :

l'article L. 205-10 du code rural et de la pêche maritime relatif à la transaction pénale."

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 30 juillet 2012

Le Préfet,

Signé : Denis CONUS

SOUS PREFECTURE DE BRIOUDE

Arrêté .N° SP/B 2012/49 prononçant le transfert à la commune du Mazet Saint Voy de biens de section appartenant aux sections des eyrauds et de Ronsavaux

Le Préfet de la HAUTE-LOIRE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les parcelles de terrain cadastrées AK 111 et 113 appartenant aux sections des Eyraux et de Ronsavaux sont transférées à la commune du MAZET-SAINT-VOY.

Article 2 : La valeur vénale des parcelles de terrain cadastrées AK 111 et 113 appartenant aux sections des Eyraux et de Ronsavaux est estimée à la somme de 7 000 euros.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie du MAZET-SAINT-VOY.

Article 4 : Le maire du MAZET-SAINT-VOY est chargé d'accomplir toutes les formalités domaniales et fiscales nécessaires à ce transfert. Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Brioude, le 24 juillet 2012
Signé Le Sous-Préfet Christian GUYARD

Arrêté N° SP/B 2012/50 portant convocation des électeurs de la section des habitants de la bastide commune de Saint Préjet d'Allier

LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les électeurs de la section de La Bastide sont convoqués en mairie de SAINT PREJET D'ALLIER,

Samedi 8 septembre 2012,
de 10h00 à 12h00,

afin qu'ils se prononcent sur l'échange de la parcelle cadastrée B n°725 appartenant à la commune avec la parcelle B n°438 appartenant à la section des habitants de La Bastide.

ARTICLE 2 : Cet échange se fera sans compensation financière.

ARTICLE 3 : Le vote par correspondance est autorisé. La date limite de réception des votes par correspondance est fixée au 6 septembre 2012 à 12h00 en mairie de Saint Préjet d'Allier.

ARTICLE 4 : Le procès-verbal de la consultation sera établi en deux exemplaires et adressé dans les meilleurs délais au sous-préfet de Brioude.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels et dans le village concerné avant le 24 août 2012.

ARTICLE 6 : Le maire de la commune de SAINT PREJET D'ALLIER est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brioude, le 24 juillet 2012
Signé Le Sous-Préfet Christian GUYARD

Arrêté N° SP/B 2012/51 portant convocation des électeurs de la section des habitants de la Montlhiade commune de Chomelix

LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

ARRETE

ARTICLE 1er : Les électeurs de la section du village de La Montlhiade sont convoqués en mairie de CHOMELIX, le

Vendredi 14 septembre 2012,
de 10h à 12 h,
afin de se prononcer sur la vente à M. REMOND Thierry
de la parcelle cadastrée E 1158, d'une superficie d'environ 1726 m²
au prix de 604,10 €.

ARTICLE 2 : Le vote par correspondance est autorisé. La date limite de réception des votes par correspondance est fixée au 13 septembre 2012 à 12h00 en mairie de Chomelix.

ARTICLE 3 : Le produit de la vente sera utilisé dans l'intérêt de la section.

ARTICLE 4 : Le procès-verbal de la consultation sera établi en deux exemplaires et adressé dans les meilleurs délais à Monsieur le Sous-Préfet de Brioude.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels et dans le village concerné avant le 30 août 2012.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la commune de CHOMELIX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brioude, le 24 juillet 2012
Signé Le Sous-Préfet Christian GUYARD

AUTRES SERVICES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté DDT n° 2012 - 071 portant attribution de la médaille d'honneur agricole au titre de la promotion du 14 juillet 2012

Le Préfet de la Haute-Loire
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

ARRETE

Article 1^{er} : La médaille d'honneur agricole échelon Argent est attribuée à

BOUQUET Joël - AIDE AGRI 43 (ouvrier porcher)

43350 BORNE

DAUMAS Claude - CODELIA – Coubon (Inséminateur)

43390 AUZON

FAURE Serge - CODELIA – Coubon (Inséminateur)

43320 LOUDES

VINCENT Daniel - CODELIA – Coubon (Inséminateur)

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

BELLEDEMENT Emmanuel - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (conseiller assurances)

43500 CRAPONNE SUR ARZON

MIRAMANT Éric - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (employé)

43800 VOREY SUR ARZON

PICQ Catherine - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (conseillère solidaire)

43000 LE PUY EN VELAY

BERGOUGNOUX Gilbert - EUREA COOP – Feurs (employé)

43170 SAUGUES

BOUDON René - EUREA COOP – Feurs (responsable magasin)

435100 SAINT JUST PRES BRIOUDE

MARTIN Jean Claude - EUREA COOP – Feurs (responsable site)

43000 AIGUILHE

MOULIN Philippe - EUREA COOP – Feurs (responsable point de vente)

43240 SAINT JUST MALMONT

BOYER Stéphane - EUREA DISTRIBUTION – Feurs (responsable exploitation)

43580 SAINT DIDIER D'ALLIER

COFFY Dominique - EUREA DISTRIBUTION – Feurs (chauffeur)

43000 POLIGNAC

PASCAL Christophe - EUREA DISTRIBUTION – Feurs (vendeur)

43700 SAINT GERMAIN LAPRADE

POINSON Serge - EUREA DISTRIBUTION – Feurs (responsable silo et bulk)

43360 ARVANT

COURTIAL Laurence épouse HABOUZIT - GROUPAMA Auvergne – Lyon (chargée de clientèle particuliers)

43500 Craponne

FOUILLIT Joël - GROUPAMA Auvergne – Lyon (chagé de clientèle entreprise)

43000 LE PUY EN VELAY

PAGES Christèle épouse ROMEUF - GROUPAMA Auvergne – Lyon (conseillère commerciale)

43750 VALS PRES LE PUY

BOYER Serge - LACTO CENTRE – Bas en Basset (responsable adjoint production)

43590 BEAUZAC

CHABRIER Marc - LACTO CENTRE – Bas en Basset (ouvrier entretien)

43210 BAS EN BASSET

CHAMBON Christian - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef de poste)

43210 MALVALETTE

COUDERT Christian - LACTO CENTRE – Bas en Basset (ouvrier)

43800 ROSIERES

COUTANSON Patrick - LACTO CENTRE – Bas en Basset (ouvrier)

43210 BAS EN BASSET

DAVID Gilles - LACTO CENTRE – Bas en Basset (technicien de laboratoire)

43210 BAS EN BASSET

GARMIER Alain - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef de poste adjoint)

43210 BAS EN BASSET

HERITIER Philippe - LACTO CENTRE – Bas en Basset (employé)

43210 BAS EN BASSET

MOURIER Jean Michel - LACTO CENTRE – Bas en Basset (électricien)

43120 LA CHAPELLE D'AUREC

PAYZAC Roger - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef d'entretien)

43120 MONISTROL SUR LOIRE

REY Pierre - LACTO CENTRE – Bas en Basset (agent de maîtrise)

43210 BAS EN BASSET

THEILLERE Joëlle épouse VACHER - LACTO CENTRE – Bas en Basset (comptable)

43210 BAS EN BASSET

VACHER Marc - LACTO CENTRE – Bas en Basset (employé)

43210 BAS EN BASSET

VERGER Jacqueline épouse BARBIER - LACTO CENTRE – Bas en Basset (laborantine)

43120 MONISTROL SUR LOIRE

CHANAL Gilles - SERVICE DE REMPLACEMENT – Le Puy en Velay (technicien de remplacement)
43150 MOUDEYRES
TRINCAL Pierre - SERVICE DE REMPLACEMENT – Le Puy en Velay (technicien de remplacement)
43370 SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON
BECET Jacky - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (cariste)
43100 VIEILLE BRIOUDE
PINTO DE ALMEIDA Rui Manuel - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (cariste)
43100 BRIOUDE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole échelon Vermeil est attribuée à

DEBARD Chantal épouse DEMARS - CODELIA – Coubon (Employée)
43700 COUBON
HABOUZIT Jean Pierre - CODELIA – Coubon (Inséminateur)
43500 CRAPONNE SUR ARZON
LESCUR Jean Pierre - CODELIA – Coubon (Inséminateur)
43100 BRIOUDE
ABRIOL Elisabeth épouse GELIN - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (responsable unité pilotage)
43330 SAINT FERREOL D'AUROURE
DOMAS Denis - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (employé)
43270 CEAUX D'ALLEGRE
PERBET Jean Louis - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (employé)
43000 POLIGNAC
SABATIER Jean - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (employé)
43100 BRIOUDE
SOUCHON André - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (employé)
43600 SAINTE SIGOLENE
ALIZERT Gilbert - EUREA COOP – Feurs (agent de maîtrise)
43170 SAUGUES
BOUDON René - EUREA COOP – Feurs (responsable magasin)
435100 SAINT JUST PRES BRIOUDE
BRUN Gérard - EUREA COOP – Saint Etienne (responsable dépôt)
43500 CRAPONNE SUR ARZON
GALLON Arlette épouse BEGON - EUREA COOP – Feurs (assistance commerciale)
43700 BLAVOZY
GIBERT Dominique épouse MOUSSON - EUREA COOP – Feurs (responsable magasin)
43500 CHOMELIX
MARTIN Jean Claude - EUREA COOP – Feurs (responsable site)
43000 AIGUILHE
FOUILLIT Joël - GROUPAMA Auvergne – Lyon (chagé de clientèle entreprise)
43000 LE PUY EN VELAY
BOYER Serge - LACTO CENTRE – Bas en Basset (responsable adjoint production)
43590 BEAUZAC
CHAMBON Christian - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef de poste)
43210 MALVALETTE
COUDERT Christian - LACTO CENTRE – Bas en Basset (ouvrier)
43800 ROSIERES
COUTANSON Patrick - LACTO CENTRE – Bas en Basset (ouvrier)
43210 BAS EN BASSET
DAVID Gilles - LACTO CENTRE – Bas en Basset (technicien de laboratoire)
43210 BAS EN BASSET
GARMIER Alain - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef de poste adjoint)
43210 BAS EN BASSET
HERITIER Philippe - LACTO CENTRE – Bas en Basset (employé)
43210 BAS EN BASSET
MOURIER Jean Michel - LACTO CENTRE – Bas en Basset (électricien)
43120 LA CHAPELLE D'AUREC
PAYZAC Roger - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef d'entretien)
43120 MONISTROL SUR LOIRE

REY Pierre - LACTO CENTRE – Bas en Basset (agent de maîtrise)
43210 BAS EN BASSET
THEILLERE Joëlle épouse VACHER - LACTO CENTRE – Bas en Basset (comptable)
43210 BAS EN BASSET
VACHER Marc - LACTO CENTRE – Bas en Basset (employé)
43210 BAS EN BASSET
VERGER Jacqueline épouse BARBIER - LACTO CENTRE – Bas en Basset (laborantine)
43120 MONISTROL SUR LOIRE
FALCON Annick épouse BRUCHET - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (employée) –
Clermont Ferrand
43000 LE PUY EN VELAY
PEYRACHE Pierre - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (employé) – Clermont Ferrand
43750 VALS PRES LE PUY
RUAT Dominique - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (vérificateur comptable) – Clermont
Ferrand
43750 VALS PRES LE PUY
VIDIL Gérald - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (correspondant accueil) – Clermont Ferrand
43000 ESPALY SAINT MARCEL
TRINCAL Pierre - SERVICE DE REMPLACEMENT – Le Puy en Velay (technicien de
remplacement)
43370 SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON
BECET Jacky - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (cariste)
43100 VIEILLE BRIOUDE
BESSEYRE Nadine - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (opératrice
de production)
43100 BRIOUDE
MAZIN Françoise épouse ROCHE - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS –
Brioude (opératrice de production)
43100 PAULHAC
PEYRELON Claude - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (pilote
fromager)
43100 COHADE

Article 3 : La médaille d'honneur agricole échelon Or est attribuée à

VINCENT Michel - AS LENTILLES – Brives Charensac (Employé)
43700 BRIVES CHARENSAC
VIGIER Henri - COMPAGNIE DES FROMAGES et RICHEMONTS – Saint Trivier de Courtes
(directeur)
43360 VERGONGEHON
ARMAND Michel - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (employé)
43370 CUSSAC SUR LOIRE
DESHORS Marie Hélène - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne
(employée)
43000 POLIGNAC
GIBERT Arlette - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (employée)
43700 BLAVOZY
MAUGIN Jean Marie - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (chargé de
communication)
43700 SAINT GERMAIN LAPRADE
PONTVIANNE Dominique - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne
(employé)
43000 ESPALY SAINT MARCEL
SABATIER Patricia épouse BARTHOMEUF - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE –
Saint Etienne (employée)
43700 COUBON
VERNEDE Liliane épouse CHAMBON - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint
Etienne (conseillère clientèle)
43500 CRAPONNE SUR ARZON
BOUDON René - EUREA COOP – Feurs (responsable magasin)
435100 SAINT JUST PRES BRIOUDE
BRUN Gérard - EUREA COOP – Feurs (responsable dépôt)
43500 CRAPONNE SUR ARZON

MARTIN Jean Claude - EUREA COOP – Feurs (responsable site)
43000 AIGUILHE

POULY Jean Marc - EUREA COOP – Feurs (gérant)
43700 COUBON

MERLE Daniel - EUREA DISTRIBUTION – Feurs (chauffeur)
43100 BRIOUDE

CHAMBON Christian - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef de poste)
43210 MALVALETTE

COUDERT Christian - LACTO CENTRE – Bas en Basset (ouvrier)
43800 ROSIERES

DAVID Gilles - LACTO CENTRE – Bas en Basset (technicien de laboratoire)
43210 BAS EN BASSET

GARMIER Alain - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef de poste adjoint)
43210 BAS EN BASSET

PAYZAC Roger - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef d'entretien)
43120 MONISTROL SUR LOIRE

REY Pierre - LACTO CENTRE – Bas en Basset (agent de maîtrise)
43210 BAS EN BASSET

THEILLERE Joëlle épouse VACHER - LACTO CENTRE – Bas en Basset (comptable)
43210 BAS EN BASSET

VACHER Marc - LACTO CENTRE – Bas en Basset (employé)
43210 BAS EN BASSET

BUFFERNE Nicole épouse CHAURAND - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (employée) –
Clermont Ferrand
43370 SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

FALGON Régine épouse MERCIER - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (coordonnatrice) –
Clermont Ferrand
43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE

SABY Marie Claude épouse VILLEVIEILLE - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (guichetière) –
Clermont Ferrand
43200 BESSAMOREL

VERNIERE Serge - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (agent technique) – Clermont Ferrand
43350 SAINT PAULIEN

TRINCAL Pierre - SERVICE DE REMPLACEMENT – Le Puy en Velay (technicien de
remplacement)
43370 SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

BECET Jacky - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (cariste)
43100 VIEILLE BRIOUDE

CHATEAUNEUF Alain - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (pilote
fromager)
43100 BRIOUDE

HAZAL Patrick - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (pasteurisant)
43100 BRIOUDE

COUTAREL Bernard - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude
(pasteurisant)
43100 BRIOUDE

PEYRELON Claude - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (pilote
fromager)
43100 COHADE

TATON Mario -COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (pilote fromager)
43360 ARVANT

Article 4 : La médaille d'honneur agricole échelon Grand Or est attribuée à

VIGIER Henri - COMPAGNIE DES FROMAGES et RICHEMONTS – Saint Trivier de Courtes
(directeur)
43360 VERGONGEHON

BRUN Christiane - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (employée)
43120 MONISTROL SUR LOIRE

MOREAU Christophe - CREDIT AGRICOLE LOIRE-HAUTE LOIRE – Saint Etienne (directeur
espace solidarité)
43330 PONT SALOMON

BOUDON René - EUREA COOP – Feurs (responsable magasin)

435100 SAINT JUST PRES BRIOUDE

POULY Jean Marc - EUREA COOP – Feurs (gérant)

43700 COUBON

COUDERT Christian - LACTO CENTRE – Bas en Basset (ouvrier)

43800 ROSIERES

PAYZAC Roger - LACTO CENTRE – Bas en Basset (chef d'entretien)

43120 MONISTROL SUR LOIRE

REY Pierre - LACTO CENTRE – Bas en Basset (agent de maîtrise)

43210 BAS EN BASSET

THEILLERE Joëlle épouse VACHER - LACTO CENTRE – Bas en Basset (comptable)

43210 BAS EN BASSET

VOILQUE Roland - MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (vérificateur comptable) – Clermont Ferrand

43750 VALS PRES LE PUY

CHATEAUNEUF Alain - COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHEMONTS – Brioude (pilote fromager)

43100 BRIOUDE

Article 5 :

Le Directeur des Services du Cabinet de la Préfecture de la Haute-Loire et le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Fait à le Puy en Velay, le 27 juin 2012

Le préfet

Signé Denis CONUS

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

ARRETE N° 2012/ Direccte / 13 portant subdélégation de signature de **Monsieur Serge RICARD**, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne dans le cadre des attributions et compétences de **Monsieur Eric DELZANT**, Préfet de la région Auvergne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du Ministère de l'Economie et des Finances du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social du Ministère du Redressement productif

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne,

ARRÊTE :

Article 1 : Subdélégation de signature est accordée à l'effet de signer les décisions et actes administratifs relevant des attributions de la DIRECCTE, prévus aux articles 1er à 7 de l'arrêté susvisé, et dans les conditions précisées par cet arrêté, à :

M. Yves CHADEYRAS, secrétaire général

M. Christophe COUDERT, responsable du pôle entreprises, emploi et économie

M. Pierre FABRE, responsable du pôle « politique du travail »,

et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à :

M. Robert DONNAT, attaché principal, responsable du service finances et moyens de fonctionnement

Article 2 : Dans le ressort géographique de chaque unité territoriale concernée, délégation est accordée à l'effet de signer les pièces d'engagement en matière de frais de déplacement,

à :

Madame Véronique MARTIN-SAINT-LEON, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale de l'Allier, pour les agents de cette unité territoriale, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame MARTIN-SAINT-LEON, à

- Madame Madeleine THEVENIN, directrice adjointe du travail

- Madame Christine COSME, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian POUDEROUX, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Cantal, pour les agents de cette unité territoriale, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur POUDEROUX, à

Madame Evelyne DRUOT-LHERITIER, inspectrice du travail,

Monsieur Olivier DEBLONDE, inspecteur du travail,

Madame Emmanuelle GIMENEZ, inspectrice du travail,

Monsieur Philippe COUPARD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Loire, pour les agents de cette unité territoriale, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe COUPARD, à

Madame Michèle VALLAT, directrice adjointe du travail,

Madame Sandrine VILLATTE, attachée principale d'administration des affaires sociales

Madame Patricia BOILLAUD, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale du Puy-de-Dôme, pour les agents de cette unité territoriale, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame BOILLAUD, à

Monsieur Félix MILLERA, directeur adjoint du travail

Madame Anne-Marie CAVALIER, directrice adjointe du travail

Article 3 : Subdélégation pour valider les actes d'ordonnancement secondaire dans l'application « CHORUS Formulaire » après s'être assuré de la signature des pièces par les agents ayant reçu délégation, est accordée à

Monsieur Robert DONNAT, attaché principal

Madame Monique CAPO, Contrôleur du travail de classe exceptionnelle

Monsieur Alain VILLEMEJANE, adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Monsieur Khalid KHAN, adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté de subdélégation n° 2012/Direccte/08 du 7 mai 2012 pris par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre des attributions et compétences du Préfet de la région Auvergne.

Article 5 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne ainsi qu'à celui des quatre Préfectures de département de la région.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 juillet 2012

Le Directeur régional des entreprises,

de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Signé : Serge RICARD

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'Auvergne

Arrêté n° 2012 - 269 Portant prorogation de l'arrêté n°2012-58 du 30 mars 2012 modifiant l'arrêté n°2012-29 du 3 février 2012 relatif à la mise en œuvre de la permanence des soins de médecine ambulatoire dans le territoire de santé de la Haute-Loire

Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Auvergne

ARRETE

Article 1 : L'organisation provisoire de la permanence des soins fixée jusqu'au 30/06/2012 par l'article 1 de l'arrêté n°2012-58 du 30 mars 2012 modifiant l'arrêté n°2012-29 du 3 février 2012 relatif à la mise en œuvre de la permanence des soins est prolongée jusqu'au 31 octobre 2012.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté ci-dessus mentionné sont sans changements.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif : 6 cours Sablon à Clermont Ferrand (63000), dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou, à l'égard des personnes ou organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Le délégué territorial de l'Agence régionale de santé d'Auvergne pour la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne et du département de la Haute-Loire et notifié à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins,

Monsieur le Président de l'Union régionale des professionnels de santé pour les médecins,

Messieurs les Directeurs de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Loire, de la Mutualité sociale agricole et du Régime social des indépendants,

Monsieur le Président de l'Association REGLIB 43.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet et Messieurs les Sous-Préfets de la Haute-Loire ainsi qu'à Monsieur le Directeur du Centre hospitalier « Emile Roux » du Puy-en-Velay.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 juin 2012

Le directeur général,

**Signé François
DUMUIS**

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRE

1-POUR LE RECRUTEMENT DE CADRES DE SANTE - FILIERE INFIRMIERE

Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand à partir du **1^{er} août 2012** en vue de pourvoir :

- **2 postes** de cadre de santé dans la filière infirmière au CHU de Clermont-Ferrand.

Peuvent faire acte de candidature les titulaires :

des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets n°88-1077 du 30 novembre 1988 (personnels infirmiers), n°89-609 du 1^{er} septembre 1989 (personnels de rééducation) et n°89-613 du 1^{er} septembre 1989 (personnels médico-techniques)

et du diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent (article 2 du Décret n°95-926 du 18 août 1995), ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

Les lettres de candidatures, mentionnant la nature du concours (interne ou externe) ainsi que la filière et l'ordre de préférence quant à leur affectation éventuelle, accompagnées des diplômes ou

certificats et notamment du diplôme de cadre de santé ainsi que d'un curriculum vitae, et des attestations justifiant les périodes d'emploi et les fonctions occupées doivent être envoyées à l'adresse suivante :

***Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
à l'attention du Service Concours
Centre Hospitalier Universitaire
Boîte Postale n° 69
58, Rue Montalembert
63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX***

AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2012 (le cachet de la poste faisant foi)

2- POUR LE RECRUTEMENT DE CADRES DE SANTE - FILIERE INFIRMIERE

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand à partir du **1er août 2012** en vue de pourvoir :

- 10 postes de cadre de santé dans la filière infirmière selon la répartition suivante :
 - 6 postes au CHU de Clermont-Ferrand (6 IDE)
 - 2 postes au CH de Thiers
 - 1 poste au CH d'Issoire (IBODE)
 - 1 poste à l'Hôpital local de Billom
 - 1 poste à l'EHPAD de Pionsat

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé :

relevant des corps régis par les décrets n°88-1077 du 30 novembre 1988 (personnels infirmiers), n°89-609 du 1^{er} septembre 1989 (personnels de rééducation) et n°89-613 du 1^{er} septembre 1989 (personnels médico-techniques)

et comptant, au 1^{er} janvier 2012, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités,

ainsi que les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé.

Les lettres de candidatures, mentionnant la nature du concours (interne ou externe) ainsi que la filière et l'ordre de préférence quant à leur affectation éventuelle, accompagnées des diplômes ou certificats et notamment du diplôme de cadre de santé ainsi que d'un curriculum vitae et d'une attestation des services accomplis avec mention des dates, doivent être envoyées à l'adresse suivante :

***Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
à l'attention du Service Concours
Centre Hospitalier Universitaire
Boîte Postale n° 69
58, Rue Montalembert
63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX***

AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2012 (le cachet de la poste faisant foi)

3-PUR LE RECRUTEMENT DE CADRES DE SANTE - FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (Préparateur en Pharmacie)

(Manipulateur d'Electroradiologie)

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand à partir du **1er août 2012** en vue de pourvoir :

1 poste de cadre de santé dans la filière médico-technique (préparateur en pharmacie) au CHU de Clermont-Ferrand

1 poste de cadre de santé dans la filière médico-technique (manipulateur d'électroradiologie) au CH de Riom

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé :

relevant des corps régis par les décrets n°88-1077 du 30 novembre 1988 (personnels infirmiers), n°89-609 du 1^{er} septembre 1989 (personnels de rééducation) et n°89-613 du 1^{er} septembre 1989 (personnels médico-techniques)

et comptant, au 1^{er} janvier 2012, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités,

ainsi que les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé.

Les lettres de candidatures, mentionnant la nature du concours (interne ou externe) ainsi que la filière et l'ordre de préférence quant à leur affectation éventuelle, accompagnées des diplômes ou certificats et notamment du diplôme de cadre de santé ainsi que d'un curriculum vitae et d'une attestation des services accomplis avec mention des dates, doivent être envoyées à l'adresse suivante :

***Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
à l'attention du Service Concours
Centre Hospitalier Universitaire
Boîte Postale n° 69
58, Rue Montalembert
63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX***

AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2012 (le cachet de la poste faisant foi)

4- POUR LE RECRUTEMENT DE CADRES DE SANTE - FILIERE REEDUCATION

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand à partir du **1er août 2012** en vue de pourvoir :

1 poste de cadre de santé dans la filière rééducation (Ergotherapeute) au CHU de Clermont-Ferrand

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé :

relevant des corps régis par les décrets n°88-1077 du 30 novembre 1988 (personnels infirmiers), n°89-609 du 1^{er} septembre 1989 (personnels de rééducation) et n°89-613 du 1^{er} septembre 1989 (personnels médico-techniques)

et comptant, au 1^{er} janvier 2012, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités,

ainsi que les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé.

Les lettres de candidatures, mentionnant la nature du concours (interne ou externe) ainsi que la filière, accompagnées des diplômes ou certificats et notamment du diplôme de cadre de santé ainsi que d'un curriculum vitae et d'une attestation des services accomplis avec mention des dates, doivent être envoyées à l'adresse suivante :

***Madame la Directrice des Ressources Humaines
à l'attention du Pôle Droits des Agents
Centre Hospitalier Universitaire
Boîte Postale n° 69
58, Rue Montalembert
63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX***

AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2012 (le cachet de la poste faisant foi)